



LES FICHES RECAP DE LA CORPO

Relations internationales

AVANT-PROPOS

Chers étudiants, chères étudiantes nous espérons que votre confinement se passe bien. Malgré cette situation exceptionnelle, les TD sont maintenus et les partiels auront bel et bien lieu. Bien sûr, chacun de vos professeurs a veillé à ce que vous disposiez du cours grâce à des podcasts audio et vidéo, ou des ressources pédagogiques accessibles via l'ENT. Afin de vous aider dans votre organisation, la Corpo a réalisé des fiches récapitulatives du cours de la semaine dans plusieurs matières. Cette fiche est un bref résumé qui vous permet de suivre l'avancement du cours et d'assimiler les notions essentielles étudiées durant la semaine.

ATTENTION

Comme leur nom l'indique, ces fiches ne sont qu'un récapitulatif du cours du Professeur et ne remplacent évidemment pas les cours magistraux et travaux dirigés à distance. Effectivement, ces résumés de cours sont écrits par des étudiants et sont simplement là pour vous orienter et vous accompagner.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maîtres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches récapitulatives proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris II. Le Professeur dont le cours est l'objet n'en est pas l'auteur donc même s'il autorise sa diffusion, il ne cautionne en aucun cas son contenu. En conséquence de quoi, la Corpo Paris II ne certifie en aucun cas la concordance des fiches avec le cours d'amphithéâtre. Seul le cours mis à disposition par votre Professeur est utilisé comme référence pour les examens. Les fiches présentées ici ne sont qu'une aide et ne correspondent en aucun cas au cours complet.



LES FICHES RECAP DE LA CORPO

Relations internationales

Semaine du 23 mars 2020

CHAPITRE 3 : LA SCÈNE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les **organisations interétatiques** sont formées par une association d'État. On en distingue deux types: les **organisations interétatiques de coopération** (exemple : ONU) et celles d'**intégration** (exemple : Union Européenne). Cette distinction est artificielle, néanmoins elle est pédagogique et permet d'analyser les structures et les modes de fonctionnement des organisations interétatiques. Ces organisations se multiplient, ce qui caractérise les relations internationales au XX^{ème} siècle.

SECTION 1 : COORDINATION ET INTERDÉPENDANCE

Les organisations de coopération permettent le dialogue entre États, tandis que les organisations d'intégration créent des autorités supranationales.

§1 - LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Dans les organisations de coopération, les États sont représentés par leur gouvernement, on parle d'**organisations inter-gouvernementales**. Elles s'opposent aux **ONG**, organisations non-gouvernementales.

Cependant, les organisations de coopération n'existent que par rapport aux États. Elles ne cherchent pas à bouleverser la diplomatie traditionnelle. Ces organisations ne sont pas souveraines et n'agissent qu'avec l'accord des États.

A. LES THÉORIES DE LA COOPÉRATION

Ces théories découlent de la doctrine réaliste. Elles considèrent les organisations de coopération comme des instruments créés par les États. Leur multiplication s'explique par la nécessité de coordonner les États dans un contexte complexe.



LES FICHES RECAP DE LA CORPO

Relations internationales

1. LE NÉO-INSTITUTIONNALISME

Dans le contexte de la Guerre Froide (1980), on a cherché à comprendre pourquoi les États devraient travailler ensemble. **Donnant-donnant, ou Théorie du comportement coopératif de Robert Axelrod** (1984) est une référence. Selon lui, la stratégie du « donnant-donnant » est toujours préférable à une stratégie solitaire. Une coopération durable serait possible quand les partis comprennent qu'il est dans leur intérêt de travailler ensemble. Paradoxalement ces rapprochements étaient plus difficiles à combattre qu'à mettre en place.

After Hegemony, de Keohane (1984) analyse le fonctionnement de cette coopération. Les États-Unis, après la Guerre Froide, perdent leur hégémonie. Pour les réalistes, les rapports entre États allaient devenir plus chaotiques. Pour Keohane, c'est l'inverse : les rapports établis entre les États n'avaient aucune raison de disparaître, même si les États-Unis perdaient de leur puissance, puisqu'ils permettaient la coopération entre les États, ce qui était jugé utile puisque tout le monde gagne à négocier. Keohane privilégie le terme **d'institutions internationales** afin d'englober les réseaux informels. Ces institutions ont quatre buts : diminuer les coûts de transaction, créer une confiance entre États, aider à résoudre les conflits et aider à prendre des décisions. Si les institutions internationales disparaissent, les États ont beaucoup à perdre. Pour finir, les institutions internationales ne font pas office d'autorités supérieures, elles ne contrôlent pas les États

2. L'INTERGOUVERNEMENTALISME

En 1960, **Stanley Hoffman** institue la théorie de l'intergouvernementalisme. Celle-ci a pour but de comprendre comment les États s'associent. Il en conclut que les organisations internationales aident à la mise en commun des moyens pour les intérêts de tous. Elles mettent en place la négociation-marchandage. Dans cette constante négociation, les rôles des grandes puissances ne changent pas. De plus, elles possèdent un pouvoir d'influence, bien qu'il soit insuffisant pour se détacher des États. Ces travaux ont été complétés par **Andrew Moravcsik**, qui évoque un intergouvernementalisme libéral. Qui ajoute à la thèse de Hoffman que les États sont guidés par leurs intérêts nationaux.

B. LES STRUCTURES DES ORGANISATIONS DE COOPÉRATION

Le mode de fonctionnement des organisations internationales reflète la scène interétatique. Exemple de l'Organisation des Nations Unies : mis à part la Cour Internationale de Justice, l'ONU se compose de quatre organes: une assemblée générale, un conseil restreint, un comité consultatif et un secrétariat général.



LES FICHES RECAP DE LA CORPO

Relations internationales

Les organisations internationales sont structurées en fonction de leurs objectifs. Elles peuvent créer des organes subsidiaires qui se concentrent sur une mission spécifique.

C. LES GRANDES ÉTAPES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'ONU fut créée en plusieurs étapes. En 1945, Roosevelt, Churchill et Staline réunis à **Yalta** en définissent les grandes lignes. En 1945, la **conférence de San Francisco** marque l'adoption de la charte. Au cours des années, l'ONU s'est concentrée sur différents problèmes, comme le désarmement, le développement du tiers-monde ou les droits de l'Homme. Cependant, le fonctionnement de l'ONU a varié selon les contextes et n'a pas toujours été efficace.

§2. L'INTÉGRATION SUPRANATIONALE

Les organisations d'intégration ont plus de pouvoir que celles de coopération par rapport aux États. Cependant, elles sont moins nombreuses et ont un domaine de compétence plus restreint.

A. LES THÉORIES DE L'INTÉGRATION

Ces théories se basent sur des théories des relations internationales.

1. LE FONCTIONNALISME

Cette doctrine s'est développée durant la Seconde Guerre Mondiale. **A Working Peace System de David Mitrany** est la référence. Elle a trois caractéristiques majeures : les personnes travaillant dans les organisations internationales doivent se substituer aux États, chaque organisation doit se concentrer sur un domaine spécifique, et selon cette doctrine, les organisations peuvent agir directement sur les populations concernées.

2. LE NÉO-FONCTIONNALISME

Le néo-fonctionnalisme est beaucoup moins dur avec les États. **The Uniting of Europe d'Ernst Haas** est ici la référence. Cette doctrine présente également trois caractéristiques majeures : l'intérêt commun est à l'origine des organisations internationales, l'intégration entraîne l'apparition de nouveaux objectifs, les domaines intégrés sont gérés par l'organisation mais les États ne disparaissent pas et gardent le contrôle des domaines politiques non-intégrés. Cette doctrine est originale dans le sens que le processus d'intégration est irréversible, c'est aussi la critique qui peut lui être faite.



LES FICHES RECAP DE LA CORPO

Relations internationales

3. LE FÉDÉRALISME PARTICIPATIF

Jean-Louis Quermonne et **Maurice Croizat** sont à l'origine du concept de fédéralisme participatif. Cette approche analyse la manière dont les autorités agissant à différents niveaux cohabitent. Le fédéralisme participatif se base sur l'autonomie au niveau local, et la participation de ces communautés locales au niveau national. On distingue deux niveaux de coordination : une coopération verticale (fédérés intégrés au niveau fédéral) et horizontale (entre autorités locales).

B. LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Les organisations d'intégration ont une structure plus complexe que les organisations de coopération. Il est important d'analyser la répartition des compétences au sein de la structure. Exemple : l'Union Européenne est formée de trois organes majeurs : le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

C. LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe avait besoin de se reconstruire. Le plan Marshall a donné naissance à l'Organisation Européenne de Coopération économique. En 1951, la communauté européenne du charbon et de l'acier est créée. Puis le traité de Rome est signé le 25 Mars 1957, en même temps que l'Euratom. Jusque dans les années 1970, l'opposition française à la création d'une grande communauté européenne persistera et ne cessera qu'au départ de Charles de Gaulle. Les années 1970 marquent donc la relance de la dynamique européenne. Les années 1980 s'inscrivent dans la même logique. Les années 1990 sont marquées par la monnaie unique, le traité de Maastricht le 7 février 1992 et la convention Schengen le 26 Mars 1995. Les années 2000 posent la question de l'identité européenne. Enfin, les années 2010 sont des années connaissant beaucoup de crises, économique ou politiques.